

Communiqué
de presse

Montpellier, France, le 10 juin 2022 – 17h45 CEST

Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 juin 2022 : mise à disposition des documents préparatoires et modalités de participation

Intrasense (FR0011179886 - ALINS), spécialiste des solutions logicielles d'imagerie médicale et concepteur de Myrian®, annonce aujourd'hui la mise à disposition des documents préparatoires à son assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 juin 2022 (l'« **Assemblée Générale** ») et précise les informations relatives à la participation des actionnaires.

Tenue de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se tiendra le 27 juin 2022 à 14 heures dans les locaux du cabinet Jeantet, 11 rue Galilée – 75116 Paris. Par conséquent, les votes peuvent se faire **par correspondance**, en donnant procuration ou **lors de l'Assemblée Générale pour les actionnaires physiquement présents**, selon les modalités détaillées dans l'avis de réunion du 23 mai 2022 et dans l'[avis de convocation](#) du 10 juin 2022, publiés au Bulletin d'annonces légales obligatoires (BALO).

Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale

L'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société dans la rubrique [Assemblée Générale 2022](#) et au siège social de la Société. Les actionnaires pourront également se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sur simple demande écrite adressée à Société Générale, Services Assemblées, CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 03, ou à l'adresse électronique suivante : investisseurs@intrasense.fr.

Justification du droit de participer à l'Assemblée Générale

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le **23 juin 2022** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité teneur de compte.

Modalités de vote à l'Assemblée Générale

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'Assemblée Générale. Il peut :

- assister personnellement à l'Assemblée Générale ;
- participer à distance (i) en donnant procuration au Président du conseil d'administration, (ii) en donnant procuration à un autre actionnaire de la Société ou (iii) en retournant le [formulaire de vote par correspondance](#).

Actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée Générale

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- **pour les actionnaires au nominatif** : l'actionnaire demandera sa carte d'admission en cochant l'option correspondante sur son formulaire de vote qu'il retournera signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à sa convocation ; s'il n'a pas reçu sa carte d'admission, il pourra se présenter directement le jour de l'Assemblée Générale au guichet prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité.
- **pour les actionnaires au porteur** : l'actionnaire devra demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres qu'une carte d'admission lui soit adressée. S'il n'a pas reçu sa carte d'admission, il pourra se présenter directement le jour de l'Assemblée générale au guichet prévu à cet effet muni (i) d'une attestation de participation qu'il se procurera auprès de l'intermédiaire gérant son compte titres, attestant sa qualité d'actionnaire au 23 juin 2022 à zéro heure, et (ii) d'une pièce d'identité.

Actionnaire ne pouvant assister personnellement à l'Assemblée Générale

L'actionnaire au nominatif recevra son formulaire de vote par correspondance par courrier postal, et pourra le retourner dûment complété et signé :

- soit par voie postale à Société Générale (Services Assemblées, CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 03) grâce à l'enveloppe T jointe au formulaire de vote par correspondance qui lui aura été adressé ;
- soit par voie électronique à la Société à l'adresse électronique suivante : ag2022@intrasense.fr. La Société se chargera de le transmettre à Société Générale dès réception et adressera un accusé de réception du formulaire de vote par correspondance à l'actionnaire concerné.

L'actionnaire au porteur adressera sa demande de formulaire de vote par correspondance à son intermédiaire financier et le lui retournera, dûment complété et signé. Celui-ci se chargera de le transmettre à Société Générale accompagné d'une attestation de participation.

Votre participation est décisive pour obtenir le quorum nécessaire à la tenue de cet événement et voter les résolutions.

Retrouvez dans [le guide de l'actionnaire](#) toutes les informations pratiques afin d'exercer votre rôle d'actionnaire.

Il est rappelé que l'AMF encourage vivement les actionnaires à exercer leur droit de vote, prérogative fondamentale de l'actionnaire.

À propos d'Intrasense

Créée en 2004, Intrasense développe et commercialise un dispositif médical unique, Myrian®, plateforme logicielle facilitant et sécurisant le diagnostic, la prise de décision et le suivi thérapeutique. Grâce à Myrian®, plus de 1000 établissements de santé répartis dans 40 pays bénéficient d'une plateforme unique et intégrée pour lire tout type d'images (IRM, scanner...). Enrichie d'applications cliniques expertes pour des pathologies spécifiques, Myrian® offre une solution de traitement d'image universelle, intégrable dans tous les systèmes d'information de santé. Intrasense compte 56 salariés, dont 16 dédiés à la Recherche et Développement. Labellisée « entreprise innovante » par la BPI, elle a investi plus de 10 millions d'euros en Recherche et Développement depuis sa création. Plus d'informations sur : <http://www.intrasense.fr/fr/>.



Contacts

Intrasense

Anne-Elisabeth Achiri
Chargée des communications
Tél. : +334 67 13 01 30
investisseurs@intrasense.fr



NewCap

Olivier Bricaud
Communication financière
et relations investisseurs
Tél. : +331 44 71 20 40
intrasense@newcap.eu